



SNUDI FO

Section de Lot et Garonne

9-11 rue des frères Magen – BP 60232 – 47006 AGEN CEDEX 6
Tél : 05 53 47 24 72 | snudi47@fo-snudi.fr | <http://snudifo47.net>

Syndicat des Instituteurs, Professeurs des Écoles, EVS & AVS

Agen, le 17 mai 2017

Eric Lafond
Secrétaire Départemental

À Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation nationale
de Lot et Garonne

Objet : Projets de secteur

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

A l'occasion du renouvellement des projets d'écoles, vous imposez aux équipes enseignantes, dans le cadre du projet académique 2016-2020, l'élaboration de projets au niveau des secteurs de collège.

Nous avons interrogé notre syndicat national sur l'existence d'une réglementation vous autorisant à imposer l'obligation de mettre en place ces projets par secteur de collège en lieu et place du « traditionnel » projet d'école. Or il s'avère qu'une telle base réglementaire n'existe pas, donc la mise en place de ces projets ne peut être obligatoire.

En conséquence nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'indiquer aux enseignants dans une note de service que le choix leur est laissé entre leur participation à un projet de secteur ou la rédaction d'un projet d'école.

Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes respectueuses salutations.

Eric Lafond
Secrétaire Départemental